

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de la convocation : **23 janvier 2026**
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**
Nombre de votants : **19 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN – Mme Sylvia CORDEL

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique BERGER MACOIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°10.01.26

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE LA VENDÉE : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

M. le Maire expose :

La commune de Rocheservière adhère à l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée qui est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 2010 par décret en conseil d'État.

L'EPF de la Vendée est devenu un acteur pivot du territoire. Il est piloté par un conseil d'administration majoritairement composé d'élus locaux.

L'EPF de la Vendée est un opérateur clé en matière d'action foncière qui apporte l'ingénierie opérationnelle et publique aux communes au service de la mise en œuvre de leurs politiques publiques d'aménagement et de développement durables.

Sous sa maîtrise d'ouvrage, qu'il exerce sous convention avec les collectivités et en partenariat avec d'autres opérateurs (bailleurs sociaux, agences de l'Etat, CAUE, ADILE, aménageurs), son ingénierie consiste principalement à :

- Observer les dynamiques foncières et immobilières sur le territoire et expertiser le potentiel de recyclage ou de densification du foncier.
- Evaluer, négocier et acheter le foncier auprès des particuliers et des entreprises
- Etudier et proposer des projets urbains en travaillant sur les formes urbaines, la mixité sociale et la qualité de vie
- Gérer, démolir, dépolluer puis céder les biens fonciers ou immobiliers à des opérateurs chargés de réaliser les projets pour le compte des communes.

Cette intervention est régie par la loi (articles L.321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Chaque année, l'activité de l'EPF de Vendée est retracée dans un rapport écrit à destination des collectivités adhérentes afin d'être présentée aux élus des collectivités membres.

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le rapport d'activités 2023 établi par l'EPF de la Vendée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de l'EPF de la Vendée pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESESVIERE, le 30 janvier 2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Véronique BERGER MACOIN



Bernard DABRETEAU

